



CSG/CRDS sur revenus locatifs

Par **P18025**, le **24/03/2013** à **15:06**

Bonjour,rnrnJ'ai un projet d'achat de studio dans le but de le mettre en location et cherche à calculer ce que cela va me coûter au final...rnrnLes loyers vont couvrir l'emprunt cela étant il reste la taxe foncière, l'IR, les charges de copro et, dernière nouvelle, CSG/CRDS. (dites moi si j'en oublie)rnrnDans le cadre d'un micro foncier, les loyers bénéficient d'un abattement de 30% (ou déduction des charges réelles) pour le calcul de l'IR.rnrnLa base de calcul de la CSG/CRDS est-elle les loyers réellement perçus ou les loyers après abattement?rnrnJe n'ai pas particulièrement prévu de faire une SCI car je pense que fiscalement cela n'a que peu d'intérêt.rnrnIl me semble que les déductions autorisées sont les mêmes entre "SCI à l'IR" et "personne physique".rnrnMerci de votre aide et de votre point de vue.[smile3]

Par **Adonis**, le **26/03/2013** à **22:18**

Bonjour, rnrnLa CSG s'applique sur le revenus fonciers nets, donc après abattement.rnrnBien cordialement, rnrnAdonis

Par **P18025**, le **26/03/2013** à **22:59**

Merci beaucoup pour votre réponse.